



# S.C.N. RANDO

Siège Social

5, place de l'hôtel de ville à NÈGREPELISSE – 82800

Tél : 06.23.34.24.64

Email. [bernard.valette78@orange.fr](mailto:bernard.valette78@orange.fr)



Ville de  
Nègrepelisse

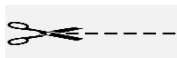
## CERTIFICAT MEDICAL

Règles applicables (loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016) pour toute pratique en club ou individuelle à compter du 01/09/2017 quel que soit votre âge et la ou les disciplines pratiquées.

**PREMIERE ADHESION** : Pour la première adhésion, un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité de la randonnée pédestre, daté de moins d'un an au jour de l'adhésion doit être fourni par le pratiquant. Sa durée de validité est maintenant de 3 saisons sportives consécutives, sous certaines conditions.

**RENOUVELLEMENT D'ADHESION** : Durant la nouvelle période de validité de 3 saisons sportives du certificat médical, lors de chaque renouvellement de l'adhésion, le pratiquant doit répondre à un questionnaire de santé (voir site [scn-rando.fr](http://scn-rando.fr)).

- S'il atteste répondre NON à toutes les questions, il est dispensé de présentation de certificat médical.
- S'il répond OUI à au moins une des questions, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter à son club un certificat médical datant de moins de 1 an au jour de la prise d'adhésion.



### ATTESTATION POUR LES PRATIQUANTS MAJEURS

Je soussigné(e) Mme, M .....

Atteste avoir renseigné le questionnaire santé et avoir :

- Répondu NON à toutes les questions. Je fournis cette attestation à mon club lors de mon renouvellement d'adhésion.
- Répondu OUI à une ou plusieurs question(s). Je fournis le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre lors de mon renouvellement d'adhésion.

DATE

SIGNATURE.